

**RDIM RECIBE LA COLABORACION DE  
LA ORGANIZACION MUNDIAL DE COMERCIO**

**RDIM RECEBE A COLABORAÇÃO DA  
ORGANIZAÇÃO MUNDIAL DE COMERCIO**

**RDIM RECEIVES THE COLLABORATION OF  
THE WORLD TRADE ORGANISATION**

**RDIM REÇOIT LA COLLABORATION DE  
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

*Luis Alejandro Estoup  
Roberto Chacón de Albuquerque*

ESPAÑOL

Más información inédita para nuestros lectores.

La Revista de Derecho Internacional y del Mercosur tiene el honor de publicar en este número un artículo del Dr. Supachai Panitchpakdi, Director General de la Organización Mun-

*(continúa en p. 2) ►*

PORTUGUÊS

*Agora mais informação inédita para nossos leitores*

A Revista de Direito Internacional e do Mercosul tem a honra de publicar neste número um artigo do Dr. Supachai Panitchpakdi, Diretor Geral da Organização Mundial do Comércio

*(continúa en p. 4) ►*

ENGLISH

More unpublished information for our readers

The Review of International Law and MERCOSUR has the honour to publish in this number an article by Dr. Supachai Panitchpakdi, Director General of the World Trade Organiza-

*(continúa en p. 6) ►*

FRANÇAIS

La Revue de Droit International et du Mercosur a l'honneur de publier dans ce numéro un article du Dr. Supachai Panitchpakdi, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sur le Programme de Doha pour le développement. L'article analyse l'importance des négociations sur

*(continúa en p. 8) ►*

(viene de p. 1)►

l'agriculture; les mesures antidumping, subsides et mesures de sauvegarde; les crédits pour l'exportation, pour les pays en voie de développement. L'élimination de tous les obstacles au commerce international, d'après les prévisions de la Banque mondiale pour 2002, pourrait augmenter le Produit interne brut (Pib) global à la raison de US\$ 2,8 billions, met en relief le Directeur général de l'OMC.

Les pays en développement ont besoin de plus de commerce international pour diminuer sa vulnérabilité extérieure auprès des marchés financiers. Cette vulnérabilité extérieure ne sera diminuée qu'en obtenant des surplus dans la balance commerciale. Pour que cela devienne une réalité, il faut que l'insertion de leurs produits et services dans le commerce international soit optimisée. Pour que les pays en développement deviennent de plus en plus forts sur la scène internationale, la solution n'est pas l'isolement. L'insertion des produits et services dans le commerce international ne sera optimisée que par la connaissance en profondeur du fonctionnement de l'OMC par le gouvernement, le secteur privé et la société civile.

La Revue de Droit International et du Mercosur, avec la publication de l'article du Dr. Supachai Panitchpakdi, a pour but l'inauguration d'une phase de collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en ce qui concerne la publication d'articles, rapports, décisions d'arbitrage concernant cette organisation internationale. Comme le Directeur général met en relief dans son article, la réduction des obstacles au commerce international peut non seulement incrémenter la prospérité dans tout le monde, mais aussi contribuer pour le développement soutenable. Pour que ce but soit atteint, il faut que tous les pays membres de l'OMC participent activement de ses négociations pour que leurs intérêts soient tenus en compte. Pour que cette participation soit effective, il faut connaître en profondeur le fonctionnement de l'OMC. La Revue de Droit International et du Mercosur veut disséminer cette connaissance auprès de ses lecteurs.

### *La survivance des institutions du Mercosur*

Le gouvernement argentin et le brésilien avancent vers la monnaie unique, comme une nécessité imminente d'établir une politique de change commune régie par la parité 3 pesos égal 3 reals par dollar. Mais cette avance stratégiquement doit nécessairement s'accompagner du raffermissement institutionnel et de la régularisation du financement des institutions du Mercosur.

Le neuvième arbitrage du Mercosur qui résout le conflit sur les laines entre les pays associés situés au bord du Rio de la Plata, vient d'être jugé le 4 avril dernier et il apparaît déjà dans les pages de ce numéro. En dehors de l'analyse profonde et intéressante du sujet qui offre ce nouvel précédent pour la jurisprudence du MERCOSUR, une ombre obscurcit les institutions du bloc.

Comme le vent "sudestada" dans le Rio de la Plata refroidit les rues, il congèle le procès d'intégration avec le brouillard de l'absence de budget. Il y a seulement quelques jours, Uruguay déboursa une importante somme d'argent retardée pour l'administration du bloc tandis que les autres associés, à l'exception du Brésil, ne contribuent pas au financement de ses institutions.

Le problème est aussi grave qu'il remet en question tous les projets futurs sans annuler l'ambition de l'intégration.

De même, la neuvième décision arbitrale reconnaît aussi l'existence de ce problème et il accuse l'Uruguay de tenter d'obstruer le déroulement du procès lorsque l'Argentine réclama six fois le retard du financement. L'Argentine finit par anticiper ces ressources demandant la condamnation de l'Uruguay à payer les frais de l'arbitrage. Même si le Tribunal imagina imposer cette condamnation, la décision est loin d'une sanction: l'Uruguay n'est pas obligé à régler les honoraires de l'arbitre argentin, élément qui finirait de démontrer qu'une sanction fut impartie.

Il revient donc à l'Uruguay de rendre l'avance réalisée par l'Argentine. Cet arbitrage anticipe la tempête annoncée sur le financement des institutions du Mercosur.

*L'équipe de RDIM félicite Mr. le Prof. Roberto Chacón de Albuquerque, nouvel coordinateur de la revue à Brasilia. ■*